

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEFARGEAU**

Nombre de membres

Séance du 22 avril 2026

En exercice : 15

L'An deux mille vingt-six, le vingt-deux avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pascal BARBERET, Maire.

Présents : 12

Votants : 13

Présents : Pascal BARBERET, Florence CAPITAIN, Gérard NIMSGERN, Séverine TROMPARENT, Martine NOWACZYK, Jean-Louis MANGIN, Jean-Pierre SINDONINO, Bruno BUYS, Virginie RAMEAU, Demba GARY, Céline PARIS, Céline PORTOLES,

Date de convocation :
7 avril 2026

Absents excusés : Serge SAUVAGERE, Clémence HARNIST (pouvoir à Séverine TROMPARENT), Justin SAFFROY,

Secrétaire de séance : Florence CAPITAIN

CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DESIGNATION DES MEMBRES - Délibération n° 2026-25

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Il est proposé que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec un maximum de 8 membres, chaque membre pouvant faire partie d'une à cinq commissions.

Il est proposé de créer 3 commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

Listes des commissions municipales créées :

- 1- Commission Travaux
- 2- Commission Environnement & fleurissement
- 3- Commission communication-gazette

Après avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**

- **Adopte** la liste des commissions municipales ci-dessus,
- **Décide** de ne pas procéder au scrutin secret, et de désigner au sein des commissions suivantes :

1. Commission Travaux :
Séverine TROMPARENT
Justin SAFFROY
Clémence HARNIST
Bruno BUYS
Gérard NIMSGERN
Jean-Louis MANGIN
Florence CAPITAIN

2. Commission Environnement & fleurissement :

Séverine TROMPARENT
Céline PARIS
Céline PORTOLES
Virginie RAMEAU
Demba GARY

3. Commission communication-gazette :

Séverine TROMPARENT
Florence CAPITAIN
Clémence HARNIST
Céline PORTOLES
Bruno BUYS
Virginie RAMEAU

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Le Maire



Pascal BARBERET